



Chèques loyers non débités

Par **Claude**, le **28/01/2012** à **18:39**

Bonjour,

je suis locataire.

Je paie mes loyers à un administrateur de biens qui représente le propriétaire de l'appartement.

Ces 5 derniers mois, je règle mon loyer régulièrement à cet administrateur qui ne m'adresse plus aucun avis d'appel ni quittances de loyer.

Contacté aujourd'hui par le propriétaire lui-même, j'apprends que l'administrateur est en liquidation judiciaire depuis le 7 décembre.

Les chèques des 5 derniers loyers n'ont toujours pas été débités.

Puis-je faire opposition de ces chèques à ma banque ?

Les conséquences ? Autres conseils ? Que peut-ils se passer ?

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement.

CM.